

Maître Christophe PETIT - SCP PETIT & BOULARD

Avocat au Barreau de NICE – 9 Rue Alfred Mortier - 06000 NICE

Tél. : 07 82 06 58 74 – Fax : 04 97 03 07 99 – Case Palais 250

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

Dans ensemble sis Commune de NICE, 31 et 33 Avenue de la Marne et 3 Avenue de Champagne, cadastré Section HI 171, 188, 192 et 220, savoir :

- Le lot 389 : un local à usage de cave au r.d.c., avec les 2/10.000ème indivis des parties communes spéciales à la TOUR C et les 1/20.000ème indivis des parties communes générales à l'ensemble immobilier ;

Le lot 470 : un appartement de trois pièces au onzième étage d'une superficie de 60 m² avec les 137/10.000ème indivis des parties communes spéciales à la TOUR C et les 93/20.000ème indivis des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

**ADJUDICATION le jeudi 18 mars 2021 à 9 heures à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de NICE, Palais de Justice, Place du Palais, à NICE.
Ministère d'avocat postulant obligatoire pour enchérir.**

DESIGNATION DES BIENS À VENDRE :

Dans un ensemble immobilier sis Commune de NICE, 31 et 33 Avenue de la Marne et 3 Avenue de Champagne, composé de trois tours désigné respectivement TOUR A, TOUR B et TOUR C, cadastrés Section HI 171, 188, 192 et 220,

Savoir, dans la TOUR C :

Le lot 389 : un local à usage de cave au rez-de-chaussée, avec les 2/10.000ème indivis des parties communes spéciales à la TOUR C et les 1/20.000ème indivis des parties communes générales à l'ensemble immobilier ;

Le lot 470 : un appartement de trois pièces au onzième étage d'une superficie de 60 m² comprenant un hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, waterloset, dégagement, débarras, un placard, loggia avec les 137/10.000ème indivis des parties communes spéciales à la TOUR C et les 93/20.000ème indivis des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

A LA REQUETE DE :

La BANQUE POSTALE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, RCA PARIS 421 100 645, dont le siège social est sis 115 Rue de Sèvres - 75006 PARIS, représentée par son représentant légal en exercice domicilié es qualité au dit siège

Ayant pour avocat Maître Christophe PETIT, membre de la SCP PETIT & BOUARD, Avocat au Barreau de NICE

DESCRIPTION :

Un Procès-Verbal de description a été dressé en date du 12 mai 2020 par Maître Rémy RIPOLL, Huissier de Justice à NICE.

OCCUPATION :

Les biens et droits immobiliers concernés sont occupés par un tiers non identifié.

SYNDIC :

Cabinet NARDI, 11 Rue Gubernatis 06000 NICE.

DROIT DE PREEMPTION :

L'immeuble concerné est inscrit dans le champ d'application du Droit de Préemption Urbain, une D.I.A. sera notifiée par le Greffe à la Commune de NICE

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE :

Le cahier des conditions de vente du 16 juin 2020 (RG 20/00288) peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du T.J. de NICE ou au Cabinet de Maître Christophe PETIT (9 Rue Alfred Mortier - 06000 NICE), ou encore sur internet à l'adresse suivante : <https://cphb-avocats.com/>

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat postulant inscrit au Barreau de NICE.

D.A.T. :

Plus de cinq ans.

PAIEMENT DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET T.V.A. :

Tous les droits et taxes qui seront dus lors de la vente seront à la charge de l'adjudicataire en sus de son prix.

MISE A PRIX :

QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90.000 €).

CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR :

Par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de NICE, ou caution bancaire irrévocable, d'un montant au moins égal à 10% de la mise à prix.

DELAI POUR SURENCHERIR :

Une surenchère de 10 % pourra être formée dans les dix jours de l'adjudication par un Avocat inscrit au Barreau de NICE.

PAIEMENT DU PRIX D'ADJUDICATION

L'adjudicataire sera tenu de verser, à peine de réitération des enchères, entre les mains du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de NICE, désignée comme séquestre, l'intégralité du prix dans un délai de deux mois à compter de la date d'adjudication définitive.

Le prix d'adjudication sera productif d'intérêt au taux légal à l'expiration de ce délai.

Passé le délai de quatre mois à compter du jugement d'adjudication, l'intérêt légal sera majoré de 5 points.

VISITES :

- Mardi 2 mars 2021 de 14h30 à 15h30 ;
- Mardi 9 mars 2021 de 14h30 à 15h30.

Par le ministère de la SCP MATHIEU-RIPOLL-AZEMA, Huissier de Justice à NICE.

Les informations données dans cet avis sont indicatives et non contractuelles. Elles ne sauraient engager la responsabilité des poursuivants ni de leur conseil.